

LA CROIX 5/05/23

Lycée professionnel : pourquoi l'État va-t-il prendre en charge la rémunération des stages ?

Analyse

Emmanuel Macron a présenté sa réforme du lycée professionnel, jeudi 4 mai, lors d'un déplacement en Charente-Maritime. Pour augmenter l'attractivité des filières techniques, le président de la République a notamment annoncé une indemnisation des stages prise en charge par l'État et un investissement global d'un milliard d'euros par an pour faire du lycée professionnel une filière d'excellence.

- Paula Pinto Gomes,
- le 04/05/2023 à 15:20

Lecture en 2 min.



Les élèves en lycée professionnel recevront à compter de la rentrée 2023 une indemnité de stage versée par l'État de 50 à 100 euros par semaine. Ici, un apprenti carrossier du lycée professionnel Ettore Bugatti, à Illzach, le 23 septembre 2022. Vincent VOEGTLIN/L'ALSACE/MAXPPP

La rémunération des stages en lycée professionnel va-t-elle rendre les filières techniques plus attractives ? C'est en tout cas ce qu'espère Emmanuel Macron qui présentait, jeudi 4 mai, sa réforme du lycée professionnel lors d'un déplacement à Saintes, en Charente-Maritime.

« Valoriser davantage l'investissement des élèves »

Le président de la République a notamment annoncé « une indemnité de stage progressive » en fonction du niveau du lycéen. À compter de la rentrée 2023, un stagiaire recevra 50 € par semaine de stage en classe de seconde et en première année de CAP, 75 € en classe de première et 100 € en

terminale. Il faut « valoriser davantage l'investissement des élèves » et leur « garantir des stages de qualité », pendant lesquels ils apprendront au sein des entreprises, a déclaré le chef de l'État.

« Cette indemnité est la bienvenue et va envoyer un message positif aux lycéens, réagit Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat SE-Unsa. L'implication des élèves mérite d'être récompensée car ils font un travail. Elle peut par ailleurs servir à payer le trajet et les déjeuners car, en entreprise, ils ne bénéficient pas des tarifs de la cantine, surtout lorsqu'ils sont boursiers. Une rémunération peut également leur permettre de se faire plaisir ou de mettre un peu d'argent de côté pour payer le permis de conduire. »

Des sommes modestes, mais incitatives pour les entreprises

Cette « gratification » ne devrait toutefois pas suffire à rendre la [filière professionnelle](#) plus attractive, selon le représentant syndical. « Les sommes restent modestes, comparées aux salaires des jeunes apprentis qui peuvent gagner 1 200 € par mois », rappelle-t-il.

La rémunération des stages ne suffira sans doute pas à faire la différence dans le choix de la filière pour les élèves, mais sa prise en charge par l'État devrait, en revanche, inciter davantage d'entreprises à accueillir des stagiaires.

« Beaucoup de ces stages ont lieu dans des PME, voire des TPE qui n'ont pas forcément les moyens de rémunérer ces jeunes, souligne Benoît Serre, vice-président de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH). Les entreprises qui le peuvent le font d'ailleurs déjà. Dans certains métiers en tension, celles qui veulent avoir de bons stagiaires se différencient en proposant une indemnité. »

Une cause nationale

Investir dans la filière professionnelle, ce n'est « pas simplement une réforme », mais « une cause nationale », a indiqué le président de la République. « C'est une cause parce que cela concerne un tiers de nos jeunes qui ont eu des difficultés avant. » L'État va ainsi engager « un milliard d'euros par an » supplémentaires pour faire de cette filière « une voie d'excellence », avec des formations plus qualifiantes et adaptées aux besoins, « 100 % d'insertion professionnelle » et moins de décrochage scolaire.

Emmanuel Macron a par ailleurs annoncé « une terminale sur mesure » avec une durée de stages « augmentée de 50 % » pour les élèves qui souhaitent s'insérer dans la vie professionnelle, et quatre semaines de cours supplémentaires pour ceux qui veulent poursuivre en BTS. Actuellement, les élèves ont entre 18 et 22 semaines de stages sur trois ans, en fonction des filières.